

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Objet : Projet d'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols sur Cèze, Nîmes et Uzès.**

Un arrêté préfectoral du 5 août 2013 a entériné la fusion de trois syndicats d'électricité pour créer le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG30) et notamment à son article 17 l'adhésion des communes urbaines de Les Angles, Bagnols sur Cèze, Nîmes et Uzès.

Dans son prolongement et dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, un arrêté préfectoral du 29 septembre 2014 engage la dernière étape du processus engagé tendant à l'exercice du service public de la distribution d'électricité sur la totalité du territoire départemental par un unique syndicat mixte par extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG30) aux quatre communes urbaines précitées.

L'accord des communes membres du Syndicat étant requis à la majorité qualifiée, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission de ces quatre communes urbaines au sein du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'intégration des communes de Les Angles, Bagnols sur Cèze, Nîmes et Uzès au sein du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG30) par 12 votes POUR et 7 ABSTENTIONS.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,

<b>Frédéric BARNEAUD</b>  PROCURATION	<b>Rachel BAUDRY</b>	<b>Bruno BONNEFOY</b>	<b>Thérèse DELBOS</b>  PROCURATION	<b>Chantal FABIEN</b>
<b>Brigitte FAVAND</b>	<b>Emmanuel FERREIRA</b>	<b>Maria FERNANDES</b>	<b>Serge GUIRAUD</b>	<b>Martine JULIA - SANCHEZ</b>
<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Objet : Voeu concernant la Réforme territoriale**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de loi visant à la redéfinition du périmètre des régions françaises.

La réorganisation des régions ne sera pas sans incidences sur les équilibres géographiques et les bassins de vie.

Pour ce qui concerne notre région, le projet concernerait la fusion de la région Languedoc-Roussillon avec celle de Midi-Pyrénées. La future capitale régionale devenant la ville de Toulouse.

Toutefois le département du Gard serait le plus excentré de la future capitale régionale et il est géographiquement tourné vers la Méditerranée. Son économie est orientée autour des villes de Nîmes, Montpellier, Arles, Avignon,...

Dans le cadre de cette réforme territoriale, deux options pourraient donc s'offrir à notre département :

- Soit l'intégration du Gard à la grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Soit, dans un cadre précis prévu par la Loi, le détachement du département pour un rapprochement vers la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA).

Dans la première hypothèse, deux métropoles d'équilibre pourraient reprendre certaines compétences des départements et des régions.

Toulouse, la capitale régionale et Montpellier, ville méditerranéenne, qui au 1<sup>er</sup> janvier 2015, doit adopter le statut de métropole au même titre que Toulouse.

Le 16 octobre 2014, le Maire de Montpellier, par ailleurs Président de Montpellier Agglomération, est venu proposer aux maires des 31 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès, un pacte par la création d'un pôle métropolitain autour de la ville de Montpellier.

Ce rassemblement autour de la métropole de Montpellier devra s'accompagner d'un projet d'aménagement économique du territoire reposant sur 5 piliers ; la santé, le numérique et l'innovation, la mobilité, le tourisme et les sciences du vivant.

Une vingtaine d'agglomérations auraient déjà donné leur accord pour intégrer ce pôle dont celles de Nîmes, Alès, Sète, Agde, ...

Afin d'éclairer le travail de nos représentants parlementaires dans les discussions qui vont se tenir au Sénat, il est opportun d'exprimer notre préférence entre :

- une intégration à la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- un détachement vers la région Provence Alpes Côte d'Azur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal exprime le vœu d'une intégration du département du Gard à la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées par 13 voix contre 5 voix pour un détachement du département à la région Provence-Alpes Côte d'Azur et une abstention.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

<b>Frédéric BARNEAUD</b>  PROCURATION	<b>Rachel BAUDRY</b>	<b>Bruno BONNEFOY</b>	<b>Thérèse DELBOS</b>  PROCURATION	<b>Chantal FABIEN</b>
<b>Brigitte FAVAND</b>	<b>Emmanuel FERREIRA</b>	<b>Maria FERNANDES</b>	<b>Serge GUIRAUD</b>	<b>Martine JULIA - SANCHEZ</b>
<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Objet : Cadeau de Noël aux enfants du personnel communal / Année 2014**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'octroyer un cadeau de Noël d'une valeur de 68,00 euros à chaque enfant du personnel communal, âgé de 0 à 12 ans. Une dépense totale de 136,00 euros (2 X 68,00 euros) sera à imputer à l'article 6232 du budget 2014

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
PROCURATION			PROCURATION	
Brigitte FAVAND	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ

<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Objet : Projet de déplacement du commerce de débit de tabacs**

Le Maire rapporte au Conseil Municipal le souhait exprimé par l'exploitant du débit de tabacs, installé sur la place du Plan, de déplacer son commerce vers la zone d'activités commerciales du Sablas.

Un local serait disponible pour y transférer son activité.

S'agissant d'un commerce réglementé, ce transfert serait soumis, entres autres autorisations, à l'avis du maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considère que le transfert de ce commerce vers la zone d'activité du Sablas serait en contradiction avec l'objectif de promouvoir le lien social dans le centre ancien du village. Le maintien d'une activité commerciale sur la place du Plan étant un élément important pour ce dessein. Dans ce contexte, le Conseil Municipal se prononce défavorablement au transfert du débit de tabacs vers la Zone d'Activités du Sablas par 13 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
PROCURATION			PROCURATION	

<b>Brigitte FAVAND</b>	<b>Emmanuel FERREIRA</b>	<b>Maria FERNANDES</b>	<b>Serge GUIRAUD</b>	<b>Martine JULIA - SANCHEZ</b>
<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **Objet : Priorité des projets structurants à réaliser au cours de la mandature**

Pour faire suite à diverses discussions sur les projets de travaux structurants qui avaient été évoqués lors de la campagne électorale et qui sont aujourd'hui repris par des groupes de travail extra-municipaux, le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer la priorité qu'il entend donner à ces projets afin de pouvoir définir les orientations budgétaires de la mandature encours et à court terme de dégager des ressources budgétaires pour le financement des études préalables.

Ces projets concernent ce jour :

- la construction d'une salle multi activités
- l'aménagement de la Place du Plan avec la réfection de la voirie dans le centre ancien du village
- l'aménagement de l'espace boulodrome-parking-accès à l'école

Il est entendu qu'en l'absence d'éléments précis à ce jour concernant l'ensemble de ces projets (étude technique, coût,...) et avec la prise en compte des contraintes de mise en accessibilité des bâtiments communaux (Agenda d'Accessibilité Programmée – Ad'AP qui oblige les acteurs publics et privés, qui ne seront pas en conformité avec les règles d'accessibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité) qui pourraient nécessiter des travaux coûteux, le Maire indique au Conseil Municipal que ce voeu ne peut-être considéré, pour l'heure, que comme une intention. Le résultat des études, les contraintes budgétaires et une éventuelle consultation de la population permettront de fixer ces choix.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, le voeu de placer les 3 projets précités comme prioritaires et entérine la nécessité d'engager les études préalables pour définir les conditions de leur réalisation.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Frédéric BARNEAUD  PROCURATION	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS  PROCURATION	Chantal FABIEN
Brigitte FAVAND	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ
Delphine LAVILETTE	Martine LOPEZ	Pierre MICHEL	Michel PARADIS	Alexis PIETTE
Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE	Michèle ROMIEU	Franck TICHADOU		

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Objet : Aménagement de voirie – Traversée d'agglomération Commune de Montaren et Saint Médiars**

Le Maire rappelle au conseil municipal le souhait de la commune d'aménager sa traversée d'agglomération autour des routes départementales n°981 et n°337 qui la traversent.

Il énonce également les possibilités d'aides allouées par le Département pour ce type de projet et la perspective de réaliser l'opération par tranches en fonction des choix de la commune.

Pour la mise en place d'un financement des études, une notice descriptive permettant d'évaluer leur coût a été établie.

L'Adjointe à l'Urbanisme présente ce dossier et précise que le coût total des études nécessaires à l'établissement d'un dossier avant-projet sur l'ensemble de la traversée du village est estimé à 50 000,00 € HT (soit 60 000,00 € TTC).

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de la part du Département l'attribution d'une aide au travers d'une convention de co-maitrise d'ouvrage études dans le cadre d'un aménagement de traversée d'agglomération et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Après examen du dossier et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la notice descriptive de l'opération et prend acte du montant des dépenses pour les études en valeur à ce jour,
- Décide de solliciter l'aide financière du Conseil Général,
- Acte que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,

<b>Frédéric BARNEAUD</b>  PROCURATION	<b>Rachel BAUDRY</b>	<b>Bruno BONNEFOY</b>	<b>Thérèse DELBOS</b>  PROCURATION	<b>Chantal FABIEN</b>
<b>Brigitte FAVAND</b>	<b>Emmanuel FERREIRA</b>	<b>Maria FERNANDES</b>	<b>Serge GUIRAUD</b>	<b>Martine JULIA - SANCHEZ</b>
<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **Objet : Travaux et Études à réaliser / Ressources d'investissement – Budget 2014**

Sur proposition de la Commission des TRAVAUX qui s'est réunie le 23 octobre 2014, un certain nombre d'investissements pourraient être réalisés sur les ressources budgétaires de 2014 :

- Réfection des systèmes informatique et téléphonique de la Mairie (estimation 10 000 € TTC)
- Installation de supports d'ancrage pérennes pour les illuminations de Noël (estimation 7 000 € TTC)
- Mise en sécurité / éclairage du passage piétons / RD981 (estimation 3 500 € TTC)
- Acquisition d'une tronçonneuse-perche (estimation 900 € TTC)
- Acquisition de panneaux de signalisation / sécurité routière (estimation 4 500 € TTC)
- Plantation d'arbres et de végétaux / Parking du cimetière (estimation 3 500 € TTC)

Soit un total TTC d'investissements estimé à 30 000 € env.

Dans un même temps et dans le prolongement des délibérations précédentes concernant les priorités à donner aux divers projets de travaux structurants à réaliser au cours de la mandature, il apparaît nécessaire de mandater des études afin de définir le plus précisément que possible les conditions de leur réalisation. Ces études s'intégrant, par ailleurs, dans des dossiers de demandes de subventions.

Les premières tranches des études à réaliser concernent les relevés topographiques préalables d'un montant estimé à 15 000 € TTC.

Le Maire indique au Conseil Municipal, qu'en raison de contraintes budgétaires, il souhaite que l'enveloppe globale des dépenses à engager ne dépasse pas la somme de 35 000 € sur l'exercice 2014. En conséquence, le Conseil Municipal doit faire des arbitrages en sachant que certaines de ces dépenses pourront être inscrites dans le budget de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les investissements suivants :

- Installation de supports d'ancrage pérennes pour les illuminations de Noël (estimation 7 000 € TTC)
- Acquisition d'une tronçonneuse-perche (estimation 900 € TTC)
- Plantation d'arbres et de végétaux / Parking du cimetière (estimation 4 000 € TTC)

- Mise en sécurité / éclairage du passage piétons / RD981 (estimation 3 500 € TTC)
- Acquisition de panneaux de signalisation / sécurité routière (estimation 4 500 € TTC)
- Relevés topographiques préalables aux études techniques (estimation 15 000 € TTC)

Ainsi fait et délibéré,  
 Pour copie conforme,  
 Le Maire,

<b>Frédéric BARNEAUD</b>	<b>Rachel BAUDRY</b>	<b>Bruno BONNEFOY</b>	<b>Thérèse DELBOS</b>	<b>Chantal FABIEN</b>
PROCURATION			PROCURATION	
<b>Brigitte FAVAND</b>	<b>Emmanuel FERREIRA</b>	<b>Maria FERNANDES</b>	<b>Serge GUIRAUD</b>	<b>Martine JULIA - SANCHEZ</b>
<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**OBJET : Cession d'un chemin rural**

Propriétaire des parcelles section AE n°241,2 44 à 250 lieu dit « les Cabasses et Camp d'Arbeyre » qui entourent un chemin rural d'une superficie totale de 4a 16ca finissant en impasse et ne desservant aucune autre propriété, Monsieur Michel GUIRAUD souhaite en faire l'acquisition au prix de 4 € le m2.

Lors d'une précédente séance en date du 06 août 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait décidé à l'unanimité, de vendre le dit chemin au prix de 4 € le m2 soit 1 664 €, somme à laquelle il faudra ajouter les frais de géomètre et de notaire.

Toutefois et contrairement à la précédente délibération du 06 août 2014, qui proposait ce déclassement sans enquête publique, il s'avère que ce projet de cession doit bien être soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Après avoir été informé de cette disposition, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, la vente du terrain dans les conditions précitées après enquête publique.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
PROCURATION			PROCURATION	
Brigitte FAVAND	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ

<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.



Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2): Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**OBJET : Déclassement d'une partie d'un chemin communal**

Lors de la précédente séance en date du 06 août 2014, le Maire avait demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement d'une partie du Chemin de Varangle d'une superficie de 225 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur SCHNORF afin d'une régularisation cadastrale de la limite de fait.

Les frais de géomètre et de notaire ont été prévus intégralement à la charge de Monsieur Rudolf SCHNORF.

Toutefois et contrairement à la précédente délibération du 06 août 2014, qui proposait ce déclassement sans enquête publique, il s'avère que ce projet de cession doit bien être soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Après avoir été informé de cette disposition, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant légal à procéder à cette régularisation dans les conditions précitées après enquête publique.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Frédéric BARNEAUD  PROCURATION	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS  PROCURATION	Chantal FABIEN
Brigitte FAVAND	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ

<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**OBJET : Échange terrain commune / Monsieur Julien PRAT (nu-proprétaire) et Monsieur Alain PRAT**

Lors de la précédente séance en date du 06 août 2014, le Maire avait demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition d'échange amiable de deux parcelles au lieu dit « Camberlaud » Section AD.

La commune céderait une portion d'un ancien chemin forestier à détacher entre les parcelles 51 et 52 propriétés de Messieurs Julien et Alain PRAT.

En échange, Messieurs Julien et Alain PRAT céderaient à la commune une superficie équivalente à détacher de leur parcelle 44 ouvrant ainsi au public une voie d'utilité réelle pour les riverains et autres usagers.

A noter, que Messieurs Julien et Alain PRAT acceptent de prendre en charge tout ou partie des frais d'arpentage et d'acte notarié.

Toutefois et contrairement à la précédente délibération du 06 août 2014, qui proposait cet échange sans enquête publique, il s'avère que ce projet d'échange doit bien être soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Après avoir été informé de cette disposition, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant légal à procéder à cet échange dans les conditions précitées après enquête publique.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
PROCURATION			PROCURATION	

<b>Brigitte FAVAND</b>	<b>Emmanuel FERREIRA</b>	<b>Maria FERNANDES</b>	<b>Serge GUIRAUD</b>	<b>Martine JULIA - SANCHEZ</b>
<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2) : Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **OBJET : Cession de chemins**

Propriétaire des parcelles section AP n° 7, 9, 11, 14, 18, 125, 136, 137, 171 lieu dit « Firminargues » finissant en impasse et ne desservant aucune autre propriété ainsi que celui inexistant qui longent les parcelles n°13, 14, 125 lieu dit « Firminargues », le Groupement Foncier Agricole (GFA) FOURNIER souhaite en faire les acquisitions au prix de 4 € le m2 pour une superficie de totale de 36a33ca.

Lors de la précédente séance en date du 06 août 2014, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avait décidé à l'unanimité, de vendre les dits chemins au prix de 4 € le m2 soit 14 532 €, somme à laquelle il faudra ajouter les frais de géomètre, de notaire et d'enquête publique qui seront intégralement à la charge du Groupement Foncier Agricole (GFA) FOURNIER.

Toutefois et contrairement à la précédente délibération du 06 août 2014, qui proposait cet échange sans enquête publique, il s'avère que ce projet de vente doit bien être soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Après avoir été informé de cette disposition, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant légal à procéder à cette vente dans les conditions précitées après enquête publique.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
PROCURATION			PROCURATION	

<b>Brigitte FAVAND</b>	<b>Emmanuel FERREIRA</b>	<b>Maria FERNANDES</b>	<b>Serge GUIRAUD</b>	<b>Martine JULIA - SANCHEZ</b>
<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs (2): Frédéric BARNEAUD à Frédéric LEVESQUE, Thérèse DELBOS à Brigitte FAVAND

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

#### **OBJET : Déclassement d'une partie d'un chemin communal**

Lors de la précédente séance en date du 06 août 2014, le Maire avait demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement d'une portion de la voirie communale dénommée « ancien chemin de Saint Ambroix à Uzès » section AD au lieu-dit « Camberlaud » et section AC au lieu dit « Moulin à Vent » pour intégration dans le domaine privé de la commune en vue de son échange avec Madame Josette STENGEL et Monsieur Bruno STENGEL pour détournement du chemin qui traverse leur propriété.

Les frais de géomètre et de notaire étant intégralement à la charge de Madame Josette STENGEL et de Monsieur Bruno STENGEL.

Toutefois et contrairement à la précédente délibération du 06 août 2014, qui proposait ce déclassement sans enquête publique, il s'avère que cette opération doit bien être soumise à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Après avoir été informé de cette disposition, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant légal à procéder à cette régularisation dans les conditions précitées après enquête publique.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

<b>Frédéric BARNEAUD</b>  PROCURATION	<b>Rachel BAUDRY</b>	<b>Bruno BONNEFOY</b>	<b>Thérèse DELBOS</b>  PROCURATION	<b>Chantal FABIEN</b>
<b>Brigitte FAVAND</b>	<b>Emmanuel FERREIRA</b>	<b>Maria FERNANDES</b>	<b>Serge GUIRAUD</b>	<b>Martine JULIA - SANCHEZ</b>
<b>Delphine LAVILETTE</b>	<b>Martine LOPEZ</b>	<b>Pierre MICHEL</b>	<b>Michel PARADIS</b>	<b>Alexis PIETTE</b>
<b>Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE</b>	<b>Michèle ROMIEU</b>	<b>Franck TICHADOU</b>		